

Edito : A la rencontre de nos futurs cadres et chefs d'entreprises

Pour la 3^{ème} année consécutive, le campus de l'université accueille le Forum Etudiants-Entreprises réalisé en partenariat avec la Mairie de Paapeete, les ministères de l'Education et de l'Emploi, l'Université de la Polynésie française et bien sûr le CEPF. Ainsi, durant deux journées, une trentaine d'entreprises représentatives d'un grand nombre de secteurs d'activités, toutes innovantes et dynamiques quelques soient leurs tailles ou leurs anciennetés respectives dans le paysage économique polynésien, vont s'ouvrir au monde des étudiants et des lycéens.

Parce qu'ils ne connaissent pas forcément le monde de l'entreprise et que le choix d'un futur métier est souvent complexe, les visiteurs du forum vont disposer là d'une occasion privilégiée de découvrir les multiples facettes et intérêts que présente l'entreprise, les différents métiers exercés et les cursus de formation qui y conduisent. De la gestion des ressources humaines aux fonctions marketing et commerciales, en passant par l'informatique et les métiers techniques, la finance et le juridique, toutes ces fonctions stratégiques de l'entreprise sont représentées.

Ce forum va également permettre aux chefs d'entreprises et à leurs représentants de diffuser l'esprit

d'entreprise et contribuer à développer le goût d'entreprendre chez cette jeunesse qui peut paraître fragile à certains égards mais qui est pleine de promesses et d'atouts pour l'avenir de notre fenua.

Aussi face aux attentes de ces jeunes, il importe que notre discours soit porteur de vérité et d'explication de la réalité sur les débouchés qu'offrent les différentes filières afin qu'ils sachent très clairement ce que nos entreprises peuvent leur offrir. Au moment où le marché de l'emploi donne des signes de stagnation, voire de régression dans certains sec-

teurs de notre économie, il est de notre responsabilité de dire vrai : si nous encourageons ces jeunes à décrocher des diplômes, qu'ils sachent toutefois que ceux-ci n'as-

surent pas automatiquement, et qui plus est en début de carrière professionnelle, un niveau de responsabilités et de salaire.

Néanmoins, nos entreprises ont besoin de cadres et de techniciens supérieurs. Avec leurs connaissances, leurs motivations et leur enthousiasme, nos jeunes polynésiens en constituent l'avenir. Qu'ils n'aient pas peur de se lancer et qu'ils soient motivés, qu'ils croient en leurs rêves et aillent au bout de leurs envies car les entreprises les attendent.

Bruno BELLANGER
Président



ACTUALITES LOCALES ET NATIONALES

OPCIF

L'Organisation Professionnelle du Conseil, de l'Interim et de la Formation (OPCIF) a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le 16 septembre 2009. A cette occasion il a été procédé au renouvellement de son bureau qui se compose ainsi pour l'année 2008 :


- président : Patrick YRONDI
- vice-président : François PAUL-PONT
- 2^{ème} vice-président : Rodolphe JEAN
- secrétaire : Olivier CHUNGUE
- trésorier : Frédéric LATIL

Conjoncture

Dans son dernier bulletin trimestriel de conjoncture économique (n° 135 - 2^{ème} trimestre 2008), l'IEOM relève que l'atonie qui caractérise l'économie du fenua depuis le début de l'année a pour conséquence un assombrissement de la situation du marché de l'emploi qui est en quasi-stagnation. Ainsi, à fin mars 2008, le nombre de salariés déclarés à la CPS s'établissait à 67 756 contre 67 332 un an plus tôt, une progression de +0,6%.

Par ailleurs l'envolée de l'inflation, étroitement liée à celle du cours du baril de pétrole, a eu pour effet un recul de la consommation des ménages qui affecte tout naturellement l'activité du secteur du commerce dont, pour la première fois depuis près de deux ans, le commerce de détail. Dans le secteur du tourisme, la poursuite de la baisse de la fréquentation touristique est devenue plus qu'inquiétante, notamment pour l'hôtellerie classée qui enregistre sur les cinq premiers mois de l'année un recul du nombre des nuitées de plus de 4%. La relance de la commande publique a redonné un peu d'optimisme aux entreprises du BTP mais celles-ci restent toutefois confrontées à des difficultés de trésorerie. Conjoncture mitigée pour l'industrie où

certaines entreprises de transformation (savon, monoï) bénéficient d'une hausse significative de leurs exportations, une tendance qui ne profite pas aux industries agroalimentaires. Pour sa part, l'enquête de conjoncture de l'industrie effectuée par le SDIM relève qu'après plusieurs années de stabilité des prix, les industriels sont de plus en plus nombreux à augmenter leurs tarifs dans un contexte de concurrence extérieure et de difficultés de trésorerie.



ENTREPRISES PARTICIPANTES

Assurance
MAEVA GENERALI ASSURANCE

Banque
BANQUE DE POLYNESIE
BANQUE DE TAHITI
BANQUE SOCREDO

Commerce
HYPER U
SIN TUNG HING

Communication
GROUPE HERSANT MEDIA POLYNESIE
TNTV

Concessionnaire auto
SOPADEP

Conseil & formation
API FORMATION/API INTERIM
AUDIFORMA
POLYNESIE INTERIM

Hôtellerie
FOUR SEASONS BORA BORA
INTERCONTINENTAL HOTELS
LE MERIDIEN TAHITI ET BORA

Industrie
ELECTRICITE DE TAHITI
GROUPE BRASSERIE DE TAHITI
PLASTISERD
SPEA

Informatique
IBM
IDT
INFONECS
ISI.PF

Professions juridiques
ORDRE DES AVOCATS
SEFI

Télécommunications
GROUPE OPT
MARA TELECOM
Transport aérien
GROUPE AIR TAHITI

3^{ème} édition du forum
Etudiants entreprises
les 25 et 26 septembre 2008
sur le campus de l'université

PROGRAMME

- . Inauguration du forum : jeudi 25 septembre à 8h30
- . Journées continues de 9h00 à 15h00 les 25 et 26 septembre : 30 entreprises présentes dans 12 secteurs d'activités

Des ateliers thématiques

- . Administration/Finances/Comptabilité
- . Communication
- . Carrières Judiciaires/Juristes en entreprise
- . Marketing/Commerce
- . Ressources humaines
- . Techniques informatiques

Des visites d'entreprises

- . Mise à disposition de bus
- . Inscription sur place

Des aides à l'orientation et à l'insertion

- . Stand de préparation à l'embauche
- . Centre d'information, de documentation et d'orientation de l'UPF

Renseignements

803 935 / www.upf.pf
communication@upf.pf
www.etudiant-entreprise.pf
cepf@cepf.pf

Commentaires : L'augmentation des charges de personnels et d'exploitation qui pèsent sur les entreprises suite aux mesures de revalorisation prises récemment en matière de salaire minimum garanti, de coût des carburants et d'électricité, cumulée à une conjoncture générale morose, ne peuvent que susciter pessimisme et inquiétude parmi les chefs d'entreprises avec à la clé des compressions d'effectifs.

Protection sociale

Comment pérenniser le système de protection sociale en vigueur en métropole sans augmenta-

tion des cotisations ? Dans un communiqué de presse de fin juillet 2008, le MEDEF propose de choisir une autre voie que celle de l'augmentation des prélèvements obligatoires car elle étouffe et appauvrit l'économie nationale et met donc à terme en danger le système qu'elle prétend sauver. Aussi, pour pérenniser le système de retraites, outre l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans en 2012, la seule solution viable est le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite. Quant à l'assurance maladie, le MEDEF estime que seule une réforme majeure de l'hôpital peut permettre de gagner et en qualité et en productivité.

Commentaires : Une piste de réflexion parmi d'autres pour réformer la PSG polynésienne.

Université d'été du MEDEF

A l'occasion de la dixième édition de son université d'été, le MEDEF invitait le public à « Voir en grand ». Un pari réussi pour l'équipe de Laurence PARISOT : l'évènement a accueilli durant trois jours sur le site de l'Ecole Polytechnique en région parisienne pas moins de 7.000 participants et 240 intervenants. L'entreprise était au cœur des débats mais le programme de cette édition faisait place à des sujets plus inattendus comme « Dieu pour point d'appui et la prière comme levier » qui illustrent l'ambition des chefs d'entreprises français de

prendre de la hauteur et de réfléchir aux grands problèmes du 21^{ème} siècle que certains disent qu'il sera religieux ou ne sera pas. Ainsi, la volonté d'ouverture de l'entreprise sur l'ensemble de la société, chère à la présidente du MEDEF, était perceptible.

Laurence PARISOT l'avait annoncé : « Voir en grand, c'est une philosophie, c'est une méthode ; c'est se dire à chaque instant (...) qu'il y a toujours des moyens, des leviers, des points d'appui pour surmonter les difficultés, c'est ce qui est commun à l'esprit d'entreprise et à l'esprit sportif ».

DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Mise à la retraite

La délibération n° 2003-21 APF du 6 février 2003 ne donne la possibilité à l'employeur de rompre le contrat de travail pour mise à la retraite que si le salarié est âgé de 60 ans et qu'il réunit les conditions d'assurance ouvrant droit à une pension de retraite au taux plein de la tranche dite A du régime de retraite des travailleurs salariés de la Polynésie française, l'employeur devant respecter un délai de prévenance et verser une indemnité de mise à la retraite, tels que prévus par les articles 2 et 3 de la délibération. En l'espèce, il résulte qu'à la date de la rupture du contrat, le salarié ne remplissait pas les conditions légales de mise à la retraite. La décision de l'employeur de mettre un salarié à la retraite alors qu'il ne remplit pas les conditions légales s'analyse nécessairement en un licenciement. Il importe peu à cet égard que le salarié ait ou non fourni à l'employeur les documents demandés émanant de la CPS, la sanction éventuelle du refus de communiquer les documents ne pouvant en aucun cas être la mise à la retraite. En conséquence, la mise à la retraite du salarié est requalifiée en un licenciement dépourvu de cause réelle et sérieuse et irrégulier en la forme.

Tribunal du travail de Papeete (RG N° F 05/00191 du 08/03/2007)

Reclassement

Dans un arrêt du 9 juillet 2008, la Cour de cassation confirme sa jurisprudence en rappelant qu'un avis d'inaptitude à tout emploi dans l'entreprise ne dispense pas l'employeur d'établir qu'il s'est trouvé dans l'impossibilité de reclasser le salarié au sein de l'entreprise et le cas échéant au sein du groupe auquel elle appartient, au besoin par des mesures telles que mutations, transformations de poste de travail ou aménagements du

temps de travail.

Cass. Soc., 9 juillet 2008, pourvoi n° 07-41.318

Prime et usage

Le paiement d'une prime est obligatoire pour l'employeur lorsque son versement résulte d'un usage répondant à des caractères de généralité, constance et fixité. La prime ainsi versée devient alors un élément de salaire et ne peut être supprimée contre la volonté du salarié. L'employeur peut toutefois mettre fin à l'usage mais en le dénonçant dans des conditions formelles très strictes. Dans une affaire récente, les juges ont constaté que la prime d'assiduité, qui relevait d'un usage au sein de l'entreprise, avait toujours été payée à la salariée depuis le début de la relation contractuelle et que son calcul correspondait à deux heures de travail par jour travaillé. Compte tenu de sa fixité et de sa constance, cette prime constituait donc un élément de salaire qui ne pouvait être supprimé sans son accord. L'employeur, qui avait supprimé unilatéralement la prime, a dû en supporter les conséquences : il a été condamné à verser à la salariée non seulement un rappel de prime, mais également des dommages et intérêts pour le préjudice moral et matériel causé par la suppression de cette prime.

Cass. soc. 11 mars 2008, n° 07-40210 FD

Absence

Une salariée produisait un certificat médical justifiant de son absence pendant 41 jours pour cause d'enfant malade. Dans la mesure où aucune disposition conventionnelle ou légale, comparable à celles issues de la loi du 23 décembre 2000 modifiée par la loi du 19 décembre 2005, applicable en métropole, relatives au congé de présence parentale, n'impose à l'em-

ployeur de suspendre le contrat de travail au vu d'un certificat mentionnant la présence nécessaire d'un parent auprès d'un enfant malade, la délibération 91-02 AT du 16 janvier 1991 ne prévoyant notamment de suspension qu'en cas d'accompagnement d'un enfant à charge dans le cadre d'une évacuation sanitaire. Dès lors, le refus d'octroi d'un congé sans solde de la part de l'employeur, qui relève de son pouvoir discrétionnaire, apparaît conforme à la loi, d'autant qu'il n'est ni démontré, ni même allégué, que l'employeur, qui se trouvait alors dans une période de sous effectif, se soit, se faisant, rendu coupable d'un abus de droit. En l'espèce, l'absence, sans autorisation de l'employeur, constitue un manquement du salarié à ses obligations contractuelles, constitutif d'une faute.

Tribunal du travail de Papeete (RG N° F 05/00328 du 21/05/2007)

Heures complémentaires

En cas de faute inexcusable de l'employeur, le salarié victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle peut obtenir une réparation complémentaire. D'après la jurisprudence, le manquement à l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur envers ses salariés a le caractère d'une faute inexcusable lorsque l'employeur avait, ou aurait du avoir, conscience du danger auquel le salarié était exposé et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver. Dans un arrêt du 3 juillet 2008, la Cour de cassation précise que la « conscience du danger » - qui est un élément essentiel d'appréciation de la faute inexcusable - s'apprécie en fonction, notamment, de l'importance de l'entreprise qui emploie, de la nature de son activité et des travaux auxquels était affecté le salarié.

Cass. 2° civ., 3/07/2008, n°07-18.689

Lu dans le JOPF**JOPF n° 42 NS du 5 septembre 2008**

Annexe à la loi du pays n° 2008-7 du 25 août 2008 relative au droit de douane (publié au JOPF n° 41NS du 26 août 2008, page 540)

JOPF n° 43 NS du 5 septembre 2008

Annexe à la loi du pays n° 2008-8 du 25 août 2008 relative à la nomenclature combinée communément appelée nomenclature du « tarif des douanes » (publié au JOPF n° 41 NS du 26 août 2008)

JOPF n° 37 du 11 septembre 2008

Arrêté n° 2795 PR du 5 septembre 2008 relatif à la composition de la commission accordant le bénéfice de la retraite anticipée pour travaux pénibles

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI**DEMANDES D'EMPLOI**

REF 39/08 : TH reconnue COTOREP, titulaire d'un BEP des métiers du secrétariat (session 2007/2008), sérieuse, ponctuelle, dynamique et assidue, cherche un emploi ou un stage avec possibilité d'évoluer vers un emploi salarié. Ouverte à toutes propositions.

REF 40/08 : JF, 25ans, BAC PRO, Diplômée Métiers de la mode et des Industries. Expérience dans le domaine de la Vente et responsable de boutique (gérer les stocks et commandes, planning des employées, contrôle des caisses). Ponctuelle, sérieuse, dynamique, recherche poste équivalent ou autre secteur. Libre de suite.

REF 41/08 : H, disponible, BAC+4 CNAM, DUT GEIL, BTS Electronique, stages Microsoft Réseaux et créateur d'entreprise. 20 ans d'exp dans le management en Afrique et DOM TOM, responsable de divers services : stations télécoms, services techniques présidence république, maintenance industrielle et hôtellerie. Recherche poste équivalent ou autre secteur. Possibilité de co-gérance de société avec apport de capitaux.

REF 42/08 : JF, 25 ans, diplômée « Gestion des ressources humaines » exp dans le commerce (assistance gestion RH) et dans le transport (secrétaire auto-école). Discrétion, dynamisme et polyvalence, bon contact relationnel, maîtrise de WORD, EXCEL et PREMIUM RH, Internet. Recherche poste CDI/CDD à temps partiel/plein temps. Disponible et à l'écoute de toute proposition.

OFFRE D'EMPLOI

REF 36/08 : Société basée à Papeete, domaine de la croisière maritime haut de gamme, recherche son : CHEF COMPTABLE. Bac+3 ou exp équivalente, rigoureux (se), organisé (e), capacités d'analyses et de synthèses, bonnes qualités rédactionnelles, sens de la confidentialité et du relationnel, esprit d'équipe et bonne maîtrise de l'anglais. Disponibilité. Missions : Etablissement du bilan et compte de résultat, gestion courante du service (saisies, contrôles), établissement des arrêtés mensuels et annuels puis des échéanciers de règlements, réalisation d'études dans le domaine comptable ou financier.

DONNEES ECONOMIQUES**EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DU MOIS DE JUILLET 2008 - BASE 100 DECEMBRE 2007**

	2007		2008					Variations en %		
	Juil	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Juil	Sur 1 mois	Depuis le 1er janvier	Glisse sur 12 mois
Indice général	99,40	99,60	100,44	100,59	100,69	101,67	103,79	2,1	3,8	4,4
Produits Aliment. et boissons non alcool.	97,05	101,20	102,14	103,07	102,78	104,10	104,39	0,3	4,4	7,6
Boissons alcoolisées, tabac	97,77	100,59	100,50	100,70	100,85	100,97	100,84	-0,1	0,8	3,1
Articles d'habillem. et articles chaussants	102,38	97,96	99,45	98,32	98,26	96,95	96,84	-0,1	-3,2	-5,4
Logement, eau, électricité, gaz	100,23	100,15	100,40	100,43	100,40	100,42	103,80	3,4	3,8	3,6
Ameublement, équipement ménager	99,80	101,00	100,43	98,93	99,03	98,98	99,03	0,1	-1,0	-0,8
Santé	100,48	99,98	100,07	99,78	99,76	99,73	99,72	0,0	-0,3	-0,8
Transports	99,93	95,90	98,21	95,90	96,85	100,39	108,38	8,0	8,4	8,5
Communications	101,35	100,03	99,94	110,60	110,68	110,52	110,52	0,0	10,5	9,0
Loisirs et culture	100,64	100,16	101,12	100,65	100,44	100,60	100,00	-0,6	0,0	-0,6
Enseignement, Education	98,79	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	-	-	1,2
Hôtellerie, cafés, restauration	100,01	100,38	100,65	100,70	100,73	101,52	101,41	-0,1	1,4	1,4
Autres biens et services	99,90	100,00	100,78	100,74	100,68	100,41	100,45	0,0	0,4	0,6

Source ISPF — Indice des prix à la consommation, nomenclature COICOP

Le taux d'intérêt légal est à 3,99 % (JORF du 23/02/2008)

Valeur du S.M.I.G pour compter du 01/09/08 : mensuel : 145 306 F CFP (pour 169 heures) - horaire : 859,80 F CFP

Arrêté n°1125CM du 14 août 2008 - JOPF n° 39 NS du 19 août 2008

Conseil des Entreprises de Polynésie française

Immeuble FARNHAM 1er étage - rue CLAPPIER - BP 972 - 98 713 PAPEETE

Tél : 54 10 40 - Fax : 42 32 37 - Adresse Email : cepf@cepf.pf - site Web : www.cepf.pf

Bimensuelle, la « Lettre des Employeurs » est réalisée par le comité de rédaction du CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française. Elle est éditée à 350 exemplaires.

Directeur de publication : le Président **Bruno BELLANGER**

Abonnement pour 24 numéros : adhérent d'une organisation patronale membre du CEPF 12 863 F CFP HT, non adhérent 14 292 F CFP HT (Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans autorisation expresse du Conseil des Entreprises).

Le CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française (www.cepf.pf) est composé des 15 organisations professionnelles suivantes : Association des Transporteurs Aériens Locaux; Association Tahitienne des Professionnels de l'Audiovisuel, Chambre Syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics; Chambre Syndicale des commissionnaires en douane, agents de fret et déménageurs de Polynésie française; Comité de Polynésie française de l'Association Française des Banques; Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie; Fédération Générale du Commerce (www.fgc.pf); Organisation Professionnelle du Conseil de l'Intérim et de la Formation, Syndicat des activités nautiques TAI MOANA, Syndicat des Agents Maritimes; Syndicat des Employeurs du Secteur de l'Assurance; Syndicat des Industriels de PF (www.sipof.pf); Syndicat Professionnel des Concessionnaires Automobiles; Union des Industriels de la Manutention Portuaire; Union Patronale de Polynésie française.

Ces organisations patronales regroupent 500 entreprises employant près de 15 000 salariés.